

PARTI PRIS

Un mouvement social doublement dépossédé

Revendications légitimes, radicalisation, et ingérence : anatomie de la crise ouverte le 17 octobre

Par **Christophe Rodrigues**, Senior fellow d'Economixte · Octobre 2026

Depuis le samedi 17 octobre, la France connaît des tensions urbaines d'une intensité rare. Elles prolongent un mouvement né au début du mois dans les lycées, étendu ensuite aux universités, puis à d'autres groupes sociaux. Deux lectures politiques s'affrontent terme à terme : pour les uns, la violence disqualifie l'ensemble du mouvement ; pour les autres, la légitimité des revendications et l'absence d'écoute comme de prise en compte des acteurs par le pouvoir exécutif excuse voire justifie ces débordements. Elles ont en commun de traiter comme un bloc ce qui est en réalité un enchevêtrement de logiques distinctes.

Ce texte ne prend pas position sur le fond des revendications, même s'il reconnaît qu'elles relèvent pleinement du débat démocratique. Il cherche à comprendre un processus : comment un mouvement aux fondements légitimes peut être doublement dépossédé de son objet. De l'intérieur, par une dérive qui conduit de la mobilisation à la radicalisation, puis à la prédation des biens d'autrui et à la destruction de biens publics. De l'extérieur, par des opérations d'amplification numérique qui réactivent la colère pour la retourner contre les institutions démocratiques et contre la cohésion des citoyens eux-mêmes. Ces deux dynamiques ont des effets qui dépassent l'érosion de la confiance, envers les institutions comme entre citoyens : elles fragilisent plus largement la démocratie elle-même, en substituant le rapport de force et la peur à la délibération et au vote. Elles exposent surtout le mouvement à une issue à rebours de son objectif. Né d'une exigence de justice sociale, il risque de déboucher sur une dégradation des conditions d'existence de ceux qu'il entendait défendre : les plus précaires et les plus mal lotis, premiers exposés aux destructions de commerces et de services de proximité, au recul de l'activité et à la fermeture des perspectives de négociation.

1. Une colère aux racines structurelles, un répertoire d'action ancien

Des fondements que personne n'a eu besoin de fabriquer

Le mouvement lycéen s'est d'abord construit autour d'une revendication précise : le sous-investissement ancien et significatif de l'État dans le service public d'éducation. Rénovation des établissements, recrutement d'enseignants, amélioration des conditions d'études : ces demandes touchent à une exigence démocratique élémentaire, l'accès de chacune et de chacun à une formation

de qualité. Elles rejoignent aussi un résultat solidement établi par l'analyse économique : l'investissement éducatif est l'un des déterminants centraux de la croissance de long terme, et un pays qui le néglige prépare son propre appauvrissement.

Cette revendication s'est rapidement agrégée à un ensemble plus large de préoccupations : le creusement des inégalités de richesse, l'érosion du pouvoir d'achat (que chaque plein de carburant rappelle depuis que les tensions autour du détroit d'Ormuz pèsent sur les prix de l'énergie), les difficultés croissantes d'accès aux services publics, l'urgence climatique. Une partie de ces attentes avait déjà été exprimée lors du mouvement des Gilets jaunes, dont les cahiers de doléances sont restés sans suite. Le sentiment, largement partagé parmi les mobilisés, que ces demandes n'ont pas reçu de réponse politique à la hauteur a fait le reste. La colère qui s'exprime aujourd'hui est donc d'origine endogène : elle est née dans les lycées, les universités et les territoires, et elle repose sur des fondements structurels et profonds.

Un répertoire d'action qui a toujours joué avec les frontières de la légalité

Les formes prises par la mobilisation doivent être replacées dans l'histoire longue des sociétés démocratiques. Le sociologue **Charles Tilly** a montré que chaque époque dispose d'un « répertoire d'action collective », c'est-à-dire d'un ensemble limité de manières d'agir que les contestataires connaissent, maîtrisent et réinventent. En France, ce répertoire s'est progressivement inscrit dans le droit depuis la seconde moitié du XIX^e siècle : abolition du délit de coalition, qui ouvre la voie au droit de grève (loi Ollivier, 1864), liberté de réunion (1881), reconnaissance des syndicats (loi Waldeck-Rousseau, 1884), première convention collective signée à Arras pour les mineurs du Pas-de-Calais (1891), régime de déclaration préalable des manifestations (décret-loi de 1935).

Ce répertoire a pourtant toujours comporté une seconde face, faite de pratiques qui mettent à l'épreuve, voire repoussent, les frontières de la légalité : occuper sans autorisation un lycée, une université ou un lieu de travail ; en bloquer l'accès, y compris à ceux qui souhaitent y entrer ; entraver la circulation sur une route ou une voie ferrée ; refuser d'évacuer des locaux. Ces pratiques font de la transgression d'une règle un instrument de pression au service de revendications collectives. Elles visent à perturber le fonctionnement ordinaire des institutions ou de l'activité économique, sans se confondre pour autant avec la violence contre les personnes ou la destruction de biens. L'histoire sociale interdit donc d'opposer mécaniquement une contestation légale, qui serait légitime par définition, à une contestation illégale, qui serait dépourvue de portée politique : certaines transgressions ont accompagné la construction de rapports de force qui ont permis d'obtenir des avancées.

La condition décisive : l'institutionnalisation du conflit

Ces avancées n'ont toutefois été obtenues qu'à une condition : l'inscription du conflit dans un processus d'institutionnalisation. **Ralf Dahrendorf** en avait fait le cœur de son analyse des sociétés industrielles : le conflit social n'y disparaît pas, mais il devient productif lorsqu'il est encadré par des règles, des organisations et des procédures de négociation. Institutionnaliser une mobilisation, c'est la transformer en revendications structurées, puis en négociations, puis en décisions. Les syndicats, les associations, les ONG et l'ensemble des corps intermédiaires jouent ici un rôle majeur : ils donnent une continuité à l'action collective, organisent la représentation de ceux qui y participent et convertissent un rapport de force en résultats.

À l'inverse, lorsque ces médiations font défaut (parce que les organisations intermédiaires ne parviennent plus à structurer le mouvement, ou parce que toute perspective de négociation est refusée, voire réprimée), la confrontation tend à devenir sa propre finalité. C'est ce basculement qui éclaire la séquence ouverte le 17 octobre.

Un vide de médiations : refus des mobilisés et déclin des corps intermédiaires

Le déficit de médiations dont souffre le mouvement a deux sources, qu'il faut distinguer. La première tient aux mobilisés eux-mêmes. Jeune, horizontal, largement coordonné sur les réseaux sociaux, le mouvement lycéen n'a jamais reposé sur les syndicats, qui ont toujours imparfaitement représenté lycéens et étudiants. Comme les Gilets jaunes en 2018 et 2019, une partie des mobilisés refuse en outre toute structuration, par crainte d'une récupération politique. Cette désorganisation est, en ce sens, en partie choisie.

La seconde source ne dépend pas des mobilisés : c'est la fragilité structurelle des corps intermédiaires. Syndicats, partis, associations et ONG gardent souvent la confiance des citoyens à l'échelle locale, mais leurs structures nationales sont affaiblies et décrédibilisées. Une littérature sociologique désormais bien installée documente ce phénomène, du « déclin de l'institution » analysé par **François Dubet** aux travaux de **Pierre Rosanvallon** sur la crise de la représentation. Les enquêtes de confiance du **Cevipof** le confirment année après année : l'élu local y fait figure de rescapé d'une défiance générale envers les acteurs nationaux. Parmi les facteurs avancés, dont la pondération reste débattue, le mode de gouvernance des deux mandats d'Emmanuel Macron occupe une place notable. Malgré les espoirs suscités en 2017 par une Assemblée largement renouvelée, où siégeaient de nombreux députés issus de la société civile, l'exécutif a abandonné l'idée d'un appui sur les corps intermédiaires et sur des transferts des responsabilités selon une logique ascendante. Il a au contraire verticalisé l'exercice du pouvoir, et même les dispositifs participatifs qu'il a créés (Grand débat national, Convention citoyenne pour le climat) ont contourné ces relais plutôt qu'ils ne les ont renforcés. Ses défenseurs objectent que l'affaiblissement des corps intermédiaires est bien antérieur à 2017, et que la verticalité a aussi répondu à leur perte de représentativité. Quelle que soit la part de chaque facteur, le résultat est là : le mouvement lycéen fait face à un vide institutionnel. Sa désorganisation résulte à la fois du refus des mobilisés et de l'absence d'interlocuteurs structurés capables de traduire une colère en négociation. Ce double déficit a ouvert l'espace à des logiques qui n'ont plus grand-chose à voir avec les revendications initiales.

2. Trois logiques à ne pas confondre

Les événements survenus depuis le 17 octobre doivent être analysés en distinguant trois composantes. Elles obéissent à des logiques très différentes, même si elles se croisent dans les mêmes lieux et au même moment, ce qui entretient la confusion.

Les citoyens mobilisés : des revendications dotées d'une assise démocratique

La première composante rassemble les militants et les participants qui portent les revendications du mouvement : lycéens et étudiants contestant l'insuffisance structurelle de l'investissement éducatif, puis salariés et autres groupes sociaux mobilisés sur les inégalités, le pouvoir d'achat et les conditions matérielles d'existence. Leur action relève du répertoire décrit plus haut, y compris dans ses formes transgressives. Leur finalité est l'obtention de résultats, ce qui suppose, à terme, une négociation.

Les radicalisés : le conflit comme finalité

La deuxième composante est celle des acteurs qui choisissent explicitement l'affrontement physique avec les institutions de l'État. La police est en première ligne, mais les attaques visent aussi des bâtiments publics, des hôtels de ville, des services de secours. Lorsque l'objectif devient d'installer durablement un climat d'émeute, de mettre des personnes en danger et de déstabiliser les institutions démocratiques, on ne se situe plus dans la logique d'un mouvement qui cherche à faire aboutir des revendications : le conflit n'est plus un moyen, il est devenu une fin.

Cette radicalisation ne se comprend pas sans sa dynamique réciproque. Le débat public s'est rapidement polarisé autour d'une injonction à « choisir son camp » : les uns imputent les affrontements aux violences policières, les autres à la violence de manifestants devenus émeutiers. Établir les faits et identifier les responsabilités, situation par situation, reste indispensable. Mais réduire l'analyse à la recherche de celui qui aurait « commencé » empêche de saisir le mécanisme à l'œuvre : les violences, les réactions qu'elles suscitent et les discours qui les justifient s'alimentent mutuellement. Chaque camp voit dans les actes de l'autre la confirmation de sa position et la justification d'une surenchère. Cette radicalisation cumulative réduit la place du débat, fragilise les médiations et éloigne toute issue négociée.

La responsabilité de l'État est engagée dans cet enchaînement. L'encadrement d'un mouvement social relève d'abord d'une responsabilité politique et gouvernementale : anticiper l'ampleur d'une mobilisation, dimensionner les moyens et organiser leur déploiement n'incombe pas aux seuls policiers présents sur le terrain. La sous-estimation de la mobilisation, le sous-dimensionnement du dispositif puis sa désorganisation progressive ont exposé policiers et manifestants à des confrontations dont la gravité ne peut être minimisée, d'autant que des personnes mineures y ont été exposées. Expliquer n'est pas excuser : les conditions d'intervention ne justifient aucune violence illégitime, et les responsabilités doivent être établies à tous les niveaux, des décisions gouvernementales aux actes individuels en passant par les choix de commandement. Dans un État de droit, c'est précisément lorsque les tensions s'exacerbent que la capacité de la puissance publique à protéger les personnes, à garantir les libertés et à maîtriser l'usage de la force est plus que jamais impérieuse.

Vandalisme, vols et recel : une dynamique de prédation autonome

La troisième composante est celle du vandalisme, des vols et des pillages. Le 17 octobre, la désorganisation prolongée qui a suivi les manifestations a créé des espaces où la protection des personnes et des biens n'était plus assurée. La répétition de ces actes les nuits suivantes, sans qu'ils soient nécessairement précédés de nouvelles manifestations, révèle une dynamique propre : rendus possibles par les désordres nés de la mobilisation, ils se reproduisent ensuite indépendamment d'elle. Ils présentent d'ailleurs un paradoxe : loin de toute défense de droits collectifs, ils relèvent d'une logique fortement consumériste, fondée sur l'appropriation individuelle de biens de consommation et sur l'enrichissement personnel que permet le recel.

Aucune légitimité des revendications sociales ne saurait couvrir ces pratiques. Présenter le pillage de boutiques, d'épiceries ou de petits supermarchés comme un « dommage collatéral », ou la mise à sac d'une enseigne de luxe comme une cible « politique », minimise au mieux, ignore au pire, le préjudice subi par ceux qui y travaillent, en vivent ou en dépendent pour leurs besoins quotidiens. Invoquer une critique de la propriété privée des moyens de production ne confère pas davantage à ces actes une

portée émancipatrice : la critique politique d'un ordre économique a toute sa place dans le débat démocratique, mais elle ne se confond ni avec la destruction de biens ni avec l'appropriation privée du produit d'un pillage.

Ces actes ont surtout un effet que l'on sous-estime : ils détruisent la confiance des citoyens les uns envers les autres. Le commerçant pillé, le riverain dont la voiture a brûlé, le salarié privé de son lieu de travail ne regardent plus leur voisinage de la même manière. C'est le lien social de proximité qui est abimé, bien au-delà des institutions. Dans une société démocratique fondée sur l'État de droit, ces actes doivent être combattus, dans le respect des garanties juridiques qui s'imposent à l'action publique.

Distinguer ces trois composantes ne revient pas à minimiser la gravité des événements. C'est refuser que la confusion empêche de comprendre ce qui se joue : on ne peut ni disqualifier l'ensemble du mouvement au nom des violences, ni justifier les violences au nom de la légitimité du mouvement.

Une ligne rouge : quand les moyens compromettent les fins

La question décisive est donc celle de l'efficacité politique des formes d'action. Que les mouvements sociaux aient historiquement composé avec les frontières de la légalité ne signifie pas que toute escalade augmente leurs chances d'aboutir. Il existe une ligne rouge au-delà de laquelle les moyens employés desservent les objectifs poursuivis ; elle est difficile à identifier ex ante, et on la constate le plus souvent après l'avoir franchie. La radicalisation affaiblit les soutiens dans l'opinion, rend les revendications inaudibles et ferme les perspectives de négociation. Elle peut même produire l'inverse du résultat recherché : une dégradation des conditions matérielles d'existence, d'abord pour les plus modestes, alors même que le mouvement se réclame d'une exigence de justice sociale. La question n'est donc pas de savoir si une mobilisation est assez spectaculaire ou assez dure, mais si les formes qu'elle prend augmentent ou réduisent la probabilité d'obtenir des avancées.

3. Récupération et ingérence : une colère confisquée

Une colère n'a pas besoin d'être fabriquée pour être confisquée

Reconnaître l'origine endogène de la colère n'épuise pas l'analyse, car une colère n'a pas besoin d'être fabriquée pour être confisquée. Dans *Les Ingénieurs du chaos*, **Giuliano da Empoli** a montré comment des stratèges du numérique savent capter des colères sociales préexistantes, les amplifier par le jeu des algorithmes, attiser les haines et les retourner contre ceux-là mêmes qui les portent. Le mécanisme est d'autant plus efficace que le modèle économique des plateformes récompense l'indignation : les contenus les plus conflictuels suscitent le plus d'engagement, donc le plus de visibilité. Ces « ingénieurs » ne défendent ni les lycéens, ni les salariés, ni les précaires : la cause leur importe peu, seule compte la défiance qu'elle permet de propager.

Réactiver plutôt que créer : les mécanismes de l'ingérence numérique

C'est à ce niveau que se situe le soupçon d'ingérence étrangère : non dans les origines du mouvement, mais dans sa réactivation et dans son basculement vers l'affrontement. Des activités numériques présumées liées à la Russie, à l'Algérie et à l'Iran, ou à des individus situés dans ces pays, relaient des appels à mobiliser et des contenus d'escalade sur TikTok, Telegram, Snapchat et Instagram. Elles font l'objet d'examens dont les conclusions ne sont pas encore connues : à ce stade, aucune attribution

n'est établie, et la distinction entre opération étatique, réseau militant et initiative individuelle reste à faire. Les mécanismes possibles sont en revanche bien identifiés : réseaux de comptes automatisés (bots) qui donnent une apparence de masse à des mots d'ordre minoritaires, comptes coordonnés diffusant les mêmes contenus au même moment, individus organisant sciemment la surenchère en appelant à des rassemblements ou en diffusant des images choisies pour indigner.

Ces méthodes ne relèvent pas de la spéculation. Le service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères, **Viginum**, a documenté ces dernières années plusieurs opérations russes visant la société française, de la campagne dite RRN (ou « Doppelgänger ») à l'amplification en ligne des étoiles de David peintes sur des murs parisiens à l'automne 2023. En septembre 2025, le dépôt de **têtes de cochon devant plusieurs mosquées** a été analysé comme un épisode de guerre hybride visant à attiser les haines dans une société déjà polarisée. La cible est toujours double : la confiance verticale des citoyens envers leurs institutions, et la confiance horizontale qu'ils s'accordent entre eux. Les violences et les pillages servent parfaitement ce second objectif.

Qui a intérêt à l'embrasement ?

La question des intérêts permet d'ordonner les hypothèses sans conclure d'avance. Les régimes autoritaires, Russie en tête, ont un intérêt stratégique évident à affaiblir les démocraties européennes : diviser leurs citoyens, ruiner la confiance dans leurs institutions et fragiliser ainsi l'unité des Européens dans leur soutien à l'Ukraine. D'autres États entretenant avec la France des relations conflictuelles peuvent trouver dans ses désordres intérieurs un levier de pression ou de propagande (les États-Unis de Donald Trump, dont l'administration affiche ouvertement son soutien aux partis nationalistes européens, en offrent un exemple). Il n'est pas nécessaire que ces acteurs aient créé le mouvement pour qu'ils aient intérêt à en prolonger et à en durcir les formes.

Une vulnérabilité européenne : France, Belgique, Italie

La géographie de la contestation renforce cette hypothèse même si elle ne la démontre pas. La France, la Belgique et l'Italie sont secouées au même moment par des violences. Ces trois pays partagent une caractéristique : leur dette publique dépasse leur PIB annuel, ce qui réduit leurs marges budgétaires pour répondre aux revendications sociales. Cette coïncidence ne relève pas d'un simple hasard de calendrier. Elle dessine une vulnérabilité : celle d'États dont la capacité de réponse est contrainte, et donc d'opinions publiques plus exposées au sentiment que rien ne peut changer par les voies ordinaires.

Le calendrier politique compte également. En France comme en Italie, des élections approchent. D'ordinaire, le « troisième tour social » désigne le prolongement dans la rue d'une confrontation d'abord tranchée dans les urnes : on conteste les choix d'un pouvoir fraîchement élu. La configuration actuelle fonctionne à fronts renversés : l'embrasement précède des scrutins qui pourraient précisément offrir un débouché politique aux mécontentements exprimés. Ce paradoxe ne prouve aucune manipulation. Mais il signale un risque : un climat de violence et de peur avant l'élection peut substituer à la confrontation des programmes politiques celle de la rue, et confisquer ainsi le débat démocratique lui-même. Pour qui veut affaiblir les démocraties européennes, c'est une aubaine.

Ni complotisme, ni aveuglement

Cette analyse exige une double vigilance. Le complotisme est une idéologie qu'il faut combattre : il substitue à l'analyse des rapports sociaux et des responsabilités identifiables l'idée d'une manipulation cachée qui expliquerait tout, et fait de chaque objection une preuve supplémentaire de la tromperie. En discréditant l'information, le débat contradictoire et les institutions, il sert prioritairement les intérêts des régimes autoritaires. Mais le refus du complotisme ne doit pas conduire à ignorer les tentatives réelles d'instrumentalisation, alors même que l'incitation à les organiser est forte chez ces régimes. Un mouvement peut porter des revendications authentiques et être, dans le même temps, exploité par des acteurs qui poursuivent d'autres fins.

Dire que l'on peut manifester et servir, sans le savoir, ceux qui veulent abattre nos démocraties n'est pas insulter les mobilisés : c'est refuser qu'on leur vole leur combat. Il faut donc documenter, identifier les relais, mettre au jour les opérations coordonnées et les faux comptes en ligne qui soufflent sur les braises. Sans attendre que la preuve soit complète pour s'en préoccuper, mais sans conclure avant qu'elle soit établie.

Conclusion : la confiance, premier bien commun des démocraties

Le mouvement né dans les lycées au début du mois d'octobre est ainsi exposé à une double dépossession. De l'intérieur, la radicalisation par les émeutes puis la prédation avec les actes de vandalisme détournent la mobilisation de ses fins et menacent de produire l'inverse de ce qu'elle cherchait. De l'extérieur, l'amplification numérique par ingérence réactive la colère pour la retourner contre les institutions et contre la cohésion des citoyens. Les deux dynamiques convergent vers un même résultat : la défiance, qui fragilise la démocratie elle-même et menace de se retourner d'abord contre les plus modestes.

Cette menace a une profondeur historique que **Tocqueville** avait identifiée. Dans *De la démocratie en Amérique*, il voit dans les associations et les corps intermédiaires la vitalité même de la démocratie : ils arrachent les citoyens à l'isolement et font contrepoids au pouvoir central. Dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, publié en 1856 sous le Second Empire, il montre à l'inverse comment la centralisation, en détruisant ces relais, laisse des individus isolés face à l'État et prépare le terrain du despotisme. Le régime né du coup d'État du 2 décembre 1851 en offre l'illustration : Louis-Napoléon Bonaparte a gouverné par le plébiscite, dans une relation directe entre le chef et le peuple qui contournait les corps intermédiaires, et dans laquelle **Pierre Rosanvallon** voit la matrice du populisme contemporain. Comparaison n'est pas raison, et la France de 2026 n'est pas celle de 1851. La leçon demeure pourtant : là où les médiations s'effacent, la colère sociale ne trouve plus d'autre débouché que la rue ou le vote de rupture vers les partis populistes. Les travaux contemporains prolongent ce diagnostic. L'érosion des classes moyennes, qui ont longtemps servi de digue à la vie démocratique et de vivier aux corps intermédiaires, nourrit aujourd'hui les votes populistes de gauche comme de droite, eux-mêmes étroitement liés, comme l'ont établi **Yann Algan, Elizabeth Beasley, Daniel Cohen et Martial Foucault**, à la défiance entre citoyens.

Dès 2007, **Yann Algan et Pierre Cahuc** ont montré, dans *La société de défiance*, que le déficit de confiance (envers les institutions comme entre citoyens) n'est pas seulement un malaise politique : il entrave durablement la coopération, le dialogue social et la prospérité collective. La confiance est un

capital collectif qui se détruit vite et se reconstruit lentement. Et elle est en même temps le socle qui rend possible la société démocratique.

La sortie de crise implique de passer par ce qui a toujours permis aux conflits sociaux d'être productifs et émancipateurs : leur institutionnalisation. Donner aux revendications citoyennes actuelles un débouché négocié et, demain, électoral ; établir toutes les responsabilités dans les violences ; protéger les citoyens contre la prédation ; documenter enfin les ingérences avec rigueur. La démocratie ne meurt pas seulement sous les coups de ses ennemis déclarés. Elle meurt aussi de la confusion, et de notre aveuglement.

Références

OUVRAGES

ALGAN Y., BEASLEY E., COHEN D. ET FOUCAULT M., *Les Origines du populisme. Enquête sur un schisme politique et social*, Paris, Seuil, 2019.

ALGAN Y. ET CAHUC P., *La Société de défiance. Comment le modèle social français s'autodétruit*, Paris, Éditions Rue d'Ulm / Cepremap, 2007 (texte également en accès libre sur le site du Cepremap).

DA EMPOLI G., *Les Ingénieurs du chaos*, Paris, JC Lattès, 2019.

DAHRENDORF R., *Classes et conflits de classes dans la société industrielle*, Paris, Mouton, 1972 (éd. originale 1957).

DUBET F., *Le Déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.

ROSANVALLON P., *La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.

ROSANVALLON P., *Le Siècle du populisme. Histoire, théorie, critique*, Paris, Seuil, 2020.

TILLY C., *La France conteste. De 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

TOCQUEVILLE A. DE, *De la démocratie en Amérique*, 1835-1840.

TOCQUEVILLE A. DE, *L'Ancien Régime et la Révolution*, 1856.

RAPPORTS ET ENQUÊTES

CEVIPOF (SCIENCES Po), *Baromètre de la confiance politique*, enquête annuelle ; résultats de la vague 17 (février 2026).

VIGINUM (SGDSN), *RRN : une campagne numérique de manipulation de l'information complexe et persistante*, rapport technique, juin 2023 ; sur l'amplification numérique des étoiles de David : communiqué du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, novembre 2023.

PRESSE

LA LIBRE BELGIQUE, « Têtes de cochon déposées devant des mosquées en France : quand attiser la haine devient une stratégie de guerre », 21 septembre 2025.